

INTRODUCTION

Les particuliers ainsi que les entreprises (et particulièrement les PME) peuvent se trouver démunies face au recouvrement de créances, ses aléas et ses conséquences qui peuvent extrêmement préjudiciables. En effet, les impayés constituent l'une des premières causes de vulnérabilité des entreprises qui peuvent être confrontées à de réelles difficultés économiques.

Différentes catégories de professionnels du recouvrement de créances peuvent intervenir dans le cadre de la phase amiable de recouvrement. Mais seuls les huissiers de justice sont habilités à mettre en œuvre la contrainte et de procéder au recouvrement forcé de la créance.

Par ailleurs, le recouvrement forcé des créances doit se ranger dans le sillage d'un autre pan du droit économique, encas de procédure collective



PUBLIC

Personnels des services juridiques, Tout professionnel confrontés aux problématiques liées aux recouvrement des impayés

DURÉE 3 jours ou 21 heures

MÉTHODE

- Exposé du cadre juridique.
- Travail en sous-groupe à partir de cas concrets et de la jurisprudence.
- Correction à partir de cas pratiques et des pratiques professionnelles des stagiaires émis au préalable sur certains actes.

PROGRAMME

Présentation des garanties et sûretés

- Les effets des garanties et sûretés
- Les mesures conservatoires
- Le recouvrement pour le compte d'autrui

Les procédures de recouvrement forcé en dehors d'une procédure collective

- Dispositions générales.
- les diverses mesures d'exécution

Les procédures de recouvrement forcé en présence d'une procédure collective

- recouvrement et sauvegarde judiciaire
- recouvrement et redressement
- recouvrement et liquidation judiciaire

OBJECTIFS

- ✓ Acquérir les connaissances juridiques concernant les principes fondamentaux encadrant le recouvrement forcé des créances
- ✓ Savoir privilégier des options de recouvrement
- ✓ Anticiper les difficultés au travers des garanties et sûretés